



Diag'QAI

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes présente son outil numérique pour réaliser un diagnostic de la qualité de l'air intérieur d'un établissement recevant du public.

L'air que nous respirons à l'intérieur de notre logement ou de notre lieu de vie est impacté à la fois par l'environnement extérieur et par les polluants volatils émis par les matériaux (meubles, colles, revêtements) ou par nos usages (ménage, cuisine...).

Or, nous passons en moyenne 80% de notre temps dans des endroits clos (école, transport, travail...).

La pollution de l'air intérieur a un impact avéré sur la santé (allergies, asthme, troubles respiratoires...) et en particulier sur les populations fragiles comme les jeunes enfants qui n'ont pas fini leur croissance et dont l'organisme est en pleine maturation.

Comme l'air est invisible, il est important de l'expertiser et ainsi recenser les sources de pollutions liées aux habitudes de vie qui influent sur sa qualité.

Un outil pour aider à diagnostiquer l'air intérieur et agir pour l'assainir

Face à cette complexité, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes a mis au point un nouvel outil numérique : Diag'QAI, "Diagnostic de la Qualité de l'Air Intérieur".

Cette plateforme web interactive et intuitive permet d'effectuer un diagnostic simple de la qualité de l'air des espaces intérieurs. Elle propose des recommandations d'améliorations ciblées et hiérarchisées selon les réponses et les problématiques identifiées.

Ainsi, chacun peut sélectionner les actions qui lui semblent importantes et réalisables pour améliorer l'air de ses lieux de vie. De plus, la plateforme facilite le respect de la réglementation en air intérieur, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, pour certains établissements recevant des populations vulnérables.

Un outil qui s'adresse, à la fois, aux particuliers...

Les particuliers ne sont pas soumis à une réglementation obligatoire, mais cet outil offre la possibilité de diagnostiquer la qualité de l'air d'un logement. Grâce à un questionnaire rapide en 9 points, l'occupant aura un premier éclairage sur la situation de son habitation et ses usages. Il sera possible d'accéder à un questionnaire plus complet et aux recommandations qui en découlent.

Mais également aux gestionnaires et propriétaires de certains ERP soumis à une réglementation renforcée

La réglementation sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains Etablissements Recevant du Public (ERP), notamment du public fragile et vulnérable a été mise à jour le 27 décembre 2022.

Qui est concerné et à quelles échéances ?

> Fin 2024 :

- Établissements d'accueil de jeunes enfants
- Établissement d'enseignement
- Accueil de loisirs

> Fin 2026 :

- Structures sociales et médico-sociales
- EHPAD
- Établissements pénitentiaires recevant des mineurs



Diag'QAI permet, à partir de questionnaires, de répondre :

- aux diagnostics (évaluation des moyens d'aération et diagnostic QAI),
- à la mise en place et au suivi d'un plan d'actions.

Ces deux items sont les deux premiers volets de cette réglementation.

Un service aux multiples spécificités

1 • Un service interactif

Le questionnaire et les recommandations s'adaptent en fonction des réponses des utilisateurs.

2 • Un service collaboratif

Grâce à une fonctionnalité de partage des établissements, la plateforme offre la possibilité à plusieurs personnes de remplir le questionnaire d'un même établissement et apporter des réponses plus précises. Ainsi, l'ensemble des parties prenantes dans l'établissement, gestionnaires des bâtiments, équipes d'entretien, usagers ou autres, peuvent interagir.

3 • Un service de suivi

Après consentement de l'utilisateur, les dossiers de certains types d'ERP peuvent être automatiquement partagés avec la collectivité pour lui faciliter le suivi de la mise en œuvre de la réglementation dans les établissements dont elle a la charge.

Diag'QAI : un outil qui ne nécessite aucune expertise préalable

Son utilisation est simple, en libre accès et intuitive sans besoin d'aucune expertise préalable. Sur la page d'accueil, il est proposé un questionnaire rapide suivant le type d'utilisateur (particulier ou ERP). Chacun sera ainsi sensibilisé, soit à ses obligations réglementaires, soit aux sources de pollutions potentielles de son logement.

La marche à suivre :

- 1 • L'utilisateur doit s'inscrire pour accéder à toutes les fonctionnalités de l'outil.
- 2 • L'utilisateur est invité à créer son logement ou son établissement.
- 3 • L'utilisateur peut compléter le ou les formulaires (selon le type d'inscription) dont les questions s'adaptent en fonction des réponses.
- 4 • L'utilisateur peut accéder au diagnostic et aux recommandations ciblées.
- 5 • Pour les ERP, l'outil permet la construction d'un plan d'actions et de son suivi réglementaire.

Une ressource documentaire pour comprendre la qualité de l'air intérieur et la réglementation

Des ressources complémentaires sur la qualité de l'air intérieur et le radon, sont disponibles en libre accès sur la page d'accueil dans l'onglet "Ressources" : guides techniques, fiches pratiques, textes réglementaires...

Pour les ERP, dans la rubrique "Supports", des documents didactiques et synthétiques sont à disposition pour aider à la mise en œuvre concrète de la réglementation.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes invite tous les utilisateurs à prendre en main ce nouvel outil de diagnostic. La qualité de l'air a de réelles conséquences sur la santé et apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur de santé publique. Diag'QAI offre des solutions d'amélioration incontestables pour une meilleure qualité de l'air intérieur et aide à réduire les effets négatifs sur la santé.



À propos d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, c'est plus de 40 années d'expertise et un ancrage territorial fort grâce à ses 6 comités territoriaux et l'implication de près de 250 adhérents. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes appuie tous les décideurs locaux pour mettre en place des stratégies d'amélioration de la qualité de l'air. De plus, l'observatoire s'engage depuis plusieurs années dans l'accompagnement des changements de comportements en faveur de la qualité de l'air.

CONTACT PRESSE

Agence Giesbert & Mandin
pour Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Léa VILLOT

l.villot@giesbert-mandin.fr

06 89 89 17 96

